

**Avis du Comité consultatif en matière d'ententes et de positions dominantes rendu lors de sa 374^e réunion du 24 mai 2004 concernant un avant-projet de décision dans l'affaire COMP/C-3/37.980 —
Souris bleue/Topps**

(2006/C 303/04)

1. Le comité consultatif, considérant le raisonnement relatif aux amendes que lui a présenté la Commission au cours de la réunion, approuve la méthode de calcul des amendes employée par la Commission dans son projet de décision concernant la gravité de l'infraction.
 2. Le comité approuve le niveau des amendes proposées par la Commission.
 3. Il recommande la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* de son avis des 11 et 24 mai 2004.
 4. Il demande à la Commission de tenir compte de l'ensemble des autres points soulevés lors de la discussion.
-